CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 15 septembre 2026.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 15 septembre 2026 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M^{me}	Micheline Anctil	Forestville
M^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Claude Brassard	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Sylvain Dugas	Longue-Rive
M^{me}	Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M.	Luc Gilbert	Les Bergeronnes
M^{me}	Claire Savard	Colombier

Est absente :

M^{me}	Nadine Gagné	Forestville

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M^{me}	Marylise Bouchard	Conseillère aux communications
M^{me}	Stéphanie Girard	Adjointe de direction
M^{me}	Élise Guignard, MBA, CPA	Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026;

4. Messages et activités du préfet;

5. Administration générale :

    5.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 950 000 $ qui sera réalisé le 29 septembre 2026;
    5.2. Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec - terme 2026-2027;
    5.3. Appui au programme Essor Côte-Nord - Nitassinan;
    5.4. Appui au projet de refonte de la plateforme d'analyse du logement social et communautaire sur la Côte-Nord porté par Cité des Bâtisseurs;

6. Aménagement du territoire :

    6.1. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - adoption de projets;
    6.2. Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO - adoption de projets;
    6.3. Approbation du Règlement 2026-03 - Municipalité de Colombier;
    6.4. Appui à l'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord (OBV HCN) pour un programme de lutte aux espèces exotiques envahissantes;

7. Gestion des matières résiduelles :

    7.1. Prolongation du contrat 2023-01 (Location Excavation R.S.M.F. inc.) pour les lots 2, 3 et 4;
    7.2. Contrat 2026-18 - Implantation d'un puits et d'un système de pompage - modification de la résolution 2026-04-130;
    7.3. Octroi du contrat de gré à gré 2026-44 pour la fourniture et l'installation d'un système de pompage à l'écocentre des Bergeronnes;

8. Développement socioéconomique :

    8.1. Alliance pour la solidarité - Aide financière pour un projet de recherche participative sur la pauvreté, les déplacements et la mobilité;
    8.2. Adhésion de la MRC de La Haute-Côte-Nord à l'initiative Activateur 360 du Centre québécois de développement durable;
    8.3. Fonds résilience et rétablissement - adoption de projets;
    8.4. Programme de soutien à la vitalisation municipale (FRR4) - modification et prolongation du projet 2023-114 - Association récréative Chauvin inc.;
    8.5. Fonds régions et ruralité 2025-2028 - Volet 2 Développement territorial (FRR 2) - adoption de projets;

9. Correspondance;

    9.1. Aires protégées - demande d'assouplissement;
    9.2. Opposition à la fermeture des bureaux de la protection de la faune sur le territoire québécois - appui à la Municipalité de Sacré-Cœur;
    9.3. Analyse et implication de solutions pour la garde précédant la rentrée scolaire - appui à la Municipalité de Sacré-Cœur;

10. Gestion financière :

    10.1. Adoption du rapport des déboursés;
    10.2. TNO - recouvrement des arrérages de taxes - mandat;

11. Affaires nouvelles :

12. Période de questions;

13. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2026-09-259

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point « 11. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2026-09-260

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marilyne Émond, unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026 tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

RÉSOLUTION 2026-09-261

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 950 000 $ qui sera réalisé le 29 septembre 2026

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 950 000 $ qui sera réalisé le 29 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de $
170-2026	950 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 170-2026, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 septembre 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	**46 500 $**	
2028	**48 600 $**	
2029	**50 500 $**	
2030	**52 800 $**	
2031	**55 000 $**	**(à payer en 2031)**
2031	**696 600 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 170-2026 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 septembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION 2026-09-262

Renouvellement des assurances avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec – terme 2026-2027

ATTENDU QUE depuis 2004, la MRC est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), maintenant appelée le Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la MRC a reçu les documents relatifs au renouvellement d'assurance pour la période du 15 octobre 2026 au 15 octobre 2027;

ATTENDU QUE la prime d'assurance a subi une hausse de 2 310 $ (augmentation de 3,87 %) par rapport au terme précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la proposition de renouvellement d'assurance municipale déposée par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, couvrant la période du 15 octobre 2026 au 15 octobre 2027, au montant de 62 061 $ (sans la taxe de 9 %).

RÉSOLUTION 2026-09-263

Appui au programme Essor Côte-Nord - Nitassinan

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude socioéconomique récemment dévoilée par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, en collaboration avec la Nation Innue;

CONSIDÉRANT QUE la Côte-Nord génère annuellement près de 1,7 milliard de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux pour le Québec, alors qu'elle ne reçoit en retour que de 742 à 811 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Côte-Nord est confrontée à un déclin démographique ainsi qu'à d'importants enjeux de dévitalisation de plusieurs de ses communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'étude met en lumière le sous-financement de l'enveloppe régionale du Plan québécois des infrastructures, notamment en matière de services directs à la population, tels que la santé, l'éducation et les transports;

CONSIDÉRANT l'insuffisance de la capacité d'accueil de la région de la Côte-Nord ainsi que les moyens financiers limités qui lui sont alloués;

CONSIDÉRANT QUE, afin de répondre aux défis auxquels fait face la Côte-Nord, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue demandent au prochain gouvernement du Québec de mettre en place le programme Essor Côte-Nord - Nitassinan, visant à assurer un développement juste, durable et prospère de la Côte-Nord et du Nitassinan;

CONSIDÉRANT QUE ce programme repose sur quatre piliers, soit :

- Une meilleure consultation des communautés municipales et autochtones;
- La fin de l'approche mur à mur, notamment par la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales;
- Des investissements accrus dans les services essentiels et directs à la population;
- Le renforcement de la présence gouvernementale dans la région, notamment par la création d'emplois au sein du gouvernement du Québec et des sociétés d'État;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue dans leurs demandes et leurs démarches auprès du prochain gouvernement du Québec;

QU'il demande aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale de s'engager à élaborer et à mettre en œuvre le programme Essor Côte-Nord - Nitassinan de concert avec les communautés;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à la Nation Innue ainsi qu'aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale dans les circonscriptions concernées.

RÉSOLUTION 2026-09-264

Appui au projet de refonte de la plateforme d'analyse du logement social et communautaire sur la Côte-Nord porté par Cité des Bâtisseurs

CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés à l'habitation touchent l'ensemble des territoires de la Côte-Nord et que l'accès à des données fiables et actualisées est essentiel pour mieux comprendre les besoins et soutenir la planification des interventions;

CONSIDÉRANT QUE Cité des Bâtisseurs souhaite procéder à la refonte de la plateforme d'analyse du logement social et communautaire sur la Côte-Nord, notamment par l'intégration des données du Recensement de 2026 et l'amélioration de ses outils d'analyse et de visualisation;

CONSIDÉRANT QUE cette plateforme modernisée soutiendra les municipalités, les MRC, les organismes et les autres partenaires régionaux dans leurs démarches en matière d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE Cité des Bâtisseurs souhaite présenter une demande d'aide financière au Fonds d'initiatives nordiques pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord considère ce projet pertinent pour son territoire et pour l'ensemble de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet de refonte de la plateforme d'analyse du logement social et communautaire sur la Côte-Nord, porté par Cité des Bâtisseurs, dans le cadre de sa demande d'aide financière au Fonds d'initiatives nordiques.

RÉSOLUTION 2026-09-265

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – adoption de projets

ATTENDU l'entente de financement conclue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) concernant le *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) pour 2024-2027;

ATTENDU QUE cette entente prendra fin au 31 mars 2027;

ATTENDU QU'à ce jour, les sommes consenties à la région de la Côte-Nord pour le PADF ne sont pas entièrement engagées;

ATTENDU QU'une entente sur le partage des fonds résiduels du PADF est intervenue entre les MRC de la Côte-Nord et qu'une somme supplémentaire de 188 555,79 $ est accordée à la MRC de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE cinq projets ont été soumis à la MRC et qu'à la suite d'une analyse, ceux-ci respectent les critères d'admissibilité du programme;

ATTENDU QUE les sommes accordées ne permettent pas de couvrir l'ensemble des coûts liés à la mise en œuvre de tous les projets analysés;

ATTENDU l'orientation de la MRC à répondre à un maximum de demandes;

ATTENDU QUE la recommandation doit être entérinée par le conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord comble le manque à gagner estimé à environ 5 000 $ pour le financement de l'ensemble des projets retenus dans le cadre du PADF pour l'exercice 2026-2027, à même le fonds de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO*, conformément à la résolution 2026-06-187;

QUE le conseil entérine la recommandation suivante dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) pour l'exercice 2026-2027;

Numéro de projet	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
097-950-2613	Association entretien chemin forestier – secteur hors zec – La Bouleau	Remplacement du ponceau au lac Flic	51 757,50 $
097-950-2615	Club Quad Haute-Côte-Nord	Remplacement par des ponceaux de 1 800 et 2 000 mm décharge lac Clair	55 481,25 $
097-950-2616	Association de chasse et pêche de Forestville inc.	Refaire le platelage du pont de la rivière Canuck	56 145,00 $
097-950-2617	Association de chasse et pêche Nordique inc.	Réfection du chemin multiusage secteur de la côte menant au lac Marcel	16 376,25 $
097-950-2618	Association de chasse et pêche Nordique inc.	Réfection Côte Est de l'approche du pont dû fortes pluies	4 950,00 $
		TOTAL	**184 710,00 $**

QUE le conseil autorise la Direction générale de la MRC à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs aux ententes de financement, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celles-ci ou une de leurs modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

RÉSOLUTION 2026-09-266

Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO – adoption de projets

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté en novembre 2022 *la Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé* (TNO) Lac-au-Brochet (résolution 2022-11-358) et que celle-ci a été révisée le 19 mars 2024 (résolution 2024-03-096);

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a réservé un budget pour la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer les chemins forestiers sur le TNO (résolution 2026-04-125);

ATTENDU QUE certains projets répondent aux critères du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF), mais que la catégorie d'organismes agissant actuellement à titre de promoteurs n'est pas admissible au programme;

ATTENDU l'importance des projets déposés pour l'amélioration de l'accessibilité au TNO;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement du territoire a analysé les demandes déposées et qu'elles s'avèrent conformes et admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE la MRC reconnaît la pertinence de ces projets et en recommande la mise en œuvre;

ATTENDU QUE, afin de respecter le cadre budgétaire établi pour la réalisation de ces projets, il y a lieu de permettre exceptionnellement aux promoteurs de se prévaloir du Volet 1 et du Volet 3 de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non* organisé (TNO) Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise exceptionnellement les promoteurs concernés à se prévaloir conjointement des volets 1 et 3 de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non* organisé *(TNO) Lac-au-Brochet;*

QUE le conseil accorde, en conséquence, les aides financières suivantes :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Aide financière accordée Volet 1	Aide financière accordée Volet 3
097-950-2606	Pourvoirie Club Paradis Sauvage	Amélioration du chemin multiusages secteur du lac Quinn	29 175 $	3 890 $
097-950-2612	Pourvoirie Chenail du Nord	Réfection du chemin multiusage et ponceaux	5 250 $	700 $
		TOTAL	34 425 $	4 590 $

QU'il autorise la directrice générale à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

2026-09-267

Approbation du Règlement 2026-03 – Municipalité de Colombier

ATTENDU QUE la Municipalité de Colombier a adopté le Règlement 2026-03 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le Règlement 2026-03 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité de Colombier lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026;

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2026-09-268

Appui à l'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord (OBV HCN) pour un programme de lutte aux espèces exotiques envahissantes

ATTENDU QUE l'Organisme de bassins versants Haute-Côte-Nord (OBV HCN) a sollicité l'appui de la MRC de La Haute-Côte-Nord à l'égard du projet intitulé « Protéger sans propager : des pratiques préventives pour la Haute-Côte-Nord »;

ATTENDU QUE ce projet est présenté dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation pour la biodiversité et de la faune du Québec;

ATTENDU QUE le projet vise à réduire les risques d'introduction et de propagation des plantes exotiques envahissantes en accompagnant les organisations du territoire dans l'identification de leurs pratiques à risque et en formant les intervenants aux mesures de prévention, d'inspection et de nettoyage adaptées à leurs activités;

ATTENDU QUE le projet prévoit également le développement d'un outil technique destiné à soutenir l'application de ces bonnes pratiques;

ATTENDU QUE ce projet est en adéquation avec les objectifs du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de La Haute-Côte-Nord en matière de détection et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet « Protéger sans propager : des pratiques préventives pour la Haute-Côte-Nord » proposé par l'OBV HCN;

QUE le conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord s'engage à fournir une collaboration en termes de partage de connaissances.

RÉSOLUTION 2026-09-269

Prolongation du contrat 2023-01 (Location Excavation R.S.M.F inc.) pour les lots 2, 3 et 4

ATTENDU QUE le conseil a octroyé à Location Excavation R.S.M.F. inc. un contrat pour les lots 2 (ordures), 3 (carcasses animales) et 4 (matières organiques) dans le cadre de l'appel d'offres 2023-01 pour la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour la période du 16 octobre 2023 au 30 avril 2027 (résolution 2023-09-274);

ATTENDU QUE conformément aux documents d'appel d'offres, ces contrats peuvent être renouvelés pour une période additionnelle d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2028, le contrat 2023-01 pour les lots 2 (ordures), 3 (carcasses animales) et 4 (matières organiques) avec Location Excavation R.S.M.F. inc. ayant débuté le 16 octobre 2023, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres 2023-01 et à la soumission du 11 septembre 2023;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2023-09-274.

RÉSOLUTION 2026-09-270

Contrat 2026-18 – Implantation d'un puits et d'un système de pompage – modification de la résolution 2026-04-130

CONSIDÉRANT la résolution 2026-04-130 par laquelle le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a accordé à Puisatier régional le contrat 2026-18 pour l'implantation d'un puits artésien et l'installation d'un système de pompage à l'écocentre des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la résolution initiale aurait dû viser uniquement les travaux relatifs à l'implantation du puits artésien, à l'exclusion de la fourniture et de l'installation du système de pompage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 2026-04-130 afin d'en retirer toute référence à la fourniture et l'installation d'un système de pompage;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord modifie la résolution 2026-04-130 afin que le contrat 2026-18 accordé à Puisatier régional vise uniquement l'implantation d'un puits artésien à l'écocentre des Bergeronnes, à l'exclusion de la fourniture et de l'installation du système de pompage, le coût du contrat étant établi selon les travaux réellement exécutés et les taux prévus à l'offre de service du 9 avril 2026.

RÉSOLUTION 2026-09-271

Octroi du contrat de gré à gré 2026-44 pour la fourniture et l'installation d'un système de pompage à l'écocentre des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection de l'écocentre, du bâtiment d'accueil et de l'achat d'équipements à l'écocentre des Bergeronnes, la MRC procède actuellement à des travaux d'implantation d'un puits artésien et d'un système de pompage;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de forage réalisés ont permis de déterminer les caractéristiques réelles du puits artésien et du système de pompage requis pour en assurer le fonctionnement adéquat en fonction des besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accorde à l'entreprise Eau pure (8386005 CANADA INC.) le contrat de gré à gré 2026-44 pour la fourniture et l'installation d'un système de pompage au puits artésien de l'écocentre des Bergeronnes, au montant de 12 783,21 $ excluant les taxes, conformément à son offre de service du 28 août 2026;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élise Guignard, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2026-09-272

Alliance pour la solidarité – aide financière pour un projet de recherche participative sur la pauvreté, les déplacements et la mobilité

CONSIDÉRANT QUE l'accès au transport et à la mobilité constitue une priorité du Plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC de La Haute-Côte-Nord, notamment en raison des obstacles rencontrés par les personnes à faible revenu dans leurs déplacements;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif de recherche sur la pauvreté en milieu rural de l'UQAR propose de réaliser un projet de recherche participative comprenant des ateliers auprès de personnes directement concernées ainsi que la création d'un outil cartographique sur les liens entre la pauvreté, les déplacements et la mobilité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera réalisé en collaboration avec la MRC de La Haute-Côte-Nord, la MRC de Manicouagan et les organismes communautaires du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie cette initiative régionale, qui sera déployée sur son territoire ainsi que dans la MRC de Manicouagan, et que l'étude s'assurera de couvrir l'ensemble des besoins de la population, et ce, pour tous les groupes d'âge;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite obtenir, pour sa réalisation sur son territoire, une aide financière de 40 011 $, taxes en sus, provenant de l'enveloppe réservée aux projets régionaux de l'Alliance pour la solidarité;
CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord s'engage à recevoir la portion de l'aide financière applicable à son territoire et à signer une convention d'aide financière avec la MRC de Caniapiscau, agissant à titre de partenaire signataire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord consente à ce qu'un montant de 40 011 $, taxes en sus, provenant de l'enveloppe régionale de l'Alliance pour la solidarité du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), soit accordé au Collectif de recherche sur la pauvreté en milieu rural de l'UQAR pour l'accompagnement et la réalisation d'une recherche participative visant à documenter la réalité des personnes directement concernées en matière de déplacements et de mobilité;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Caniapiscau et à la MRC de Manicouagan.

RÉSOLUTION 2026-09-273

Adhésion de la MRC de La Haute-Côte-Nord à l'initiative Activateur 360 du Centre québécois de développement durable

CONSIDÉRANT QUE l'initiative Activateur 360 du Centre québécois de développement durable, mise en œuvre en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Fondation Écho, Desjardins et La Caisse, est un programme d'accompagnement, d'outillage et de formation visant à soutenir les organismes de développement économique local dans la mise en place d'un service d'accompagnement en développement durable destiné aux entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative, déployée sur une période de trois ans, permettra au Service de développement socioéconomique de structurer son offre de services et de mieux accompagner les entreprises du territoire dans l'intégration de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion comprend notamment une formation de base, des ateliers de formation mensuels, une banque de trente heures d'accompagnement et de coaching, des rencontres de partage d'expériences ainsi qu'un accès à des outils et à des ressources spécialisées;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la MRC à cette initiative contribuera à accélérer la transition des entreprises du territoire vers une économie plus verte et responsable;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion à l'initiative Activateur 360 sont de 1 600 $ et seront financés à même le programme Réseau accès PME;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise l'adhésion de la MRC à l'initiative Activateur 360 du Centre québécois de développement durable;

QU'il désigne M. Simon Godin-Bilodeau, directeur du développement socioéconomique, à titre de responsable de la mise en œuvre de cette initiative au sein de la MRC;

QU'il autorise le paiement des frais d'adhésion de 1 600 $ et que cette somme soit prise à même le programme Réseau accès PME;

QU'il autorise le directeur du Service de développement socioéconomique à signer, pour et au nom de la MRC, les documents nécessaires à l'adhésion et à la participation à l'initiative Activateur 360.

RÉSOLUTION 2026-09-274

Fonds résilience et rétablissement - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des organismes ont déposé des projets dans le cadre du Fonds résilience et rétablissement;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés rencontrent les critères d'admissibilité du fonds et que les organismes ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de développement socioéconomique a analysé les projets et qu'elle est favorable à l'octroi d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2026-207	Municipalité de Tadoussac	Ouverture de la cale sèche	1 000 $
2026-209	Municipalité de Forestville	Classique Dave Dufour	1 500 $
2026-211	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Halloween 2026	1 000 $
		Total :	**3 500 $**

RÉSOLUTION 2026-09-275

Programme de soutien à la vitalisation municipale (FRR4) - modification et prolongation du projet 2023-114 – Association récréative Chauvin inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé une aide financière de 99 999,99 $ à l'Association récréative Chauvin inc. pour la réalisation du projet 2023-114 intitulé « Aménagement d'un nouveau poste d'accueil », dans le cadre du Programme de vitalisation municipale du volet 4 du Fonds régions et ruralité (résolution 2024-02-069);

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière a été prolongée une première fois jusqu'au 31 décembre 2025 en raison de délais de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux liés au nouveau poste d'accueil ont été réalisés à l'automne 2025, mais que sa relocalisation nécessite l'aménagement d'un nouvel espace destiné aux conteneurs de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un solde de 25 173,06 $ de l'aide financière accordée demeure disponible;

CONSIDÉRANT QUE l'Association récréative Chauvin inc. demande une modification au budget du projet afin d'utiliser ce solde pour l'aménagement de l'espace destiné aux conteneurs de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'Association demande également une nouvelle prolongation de la date de fin du projet en raison de délais liés à la mise en œuvre des travaux et à la livraison;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours aux critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte la modification du budget du projet 2023-114 afin que le solde disponible de 25 173,06 $ puisse être utilisé pour l'aménagement d'un espace destiné aux conteneurs de matières résiduelles;

QUE le conseil accepte de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 la convention d'aide financière intervenue avec l'Association récréative Chauvin inc. pour la réalisation du projet 2023-114;

QUE la présente résolution modifie les résolutions 2024-02-069 et 2025-01-023.

RÉSOLUTION 2026-09-276

Fonds régions et ruralité 2025-2028 - Volet 2 Développement territorial (FRR 2) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a conclu avec la ministre des Affaires municipales une Entente de développement territorial (Volet 2) du *Fonds régions et ruralité* pour la période 2025-2028;

CONSIDÉRANT QUE cette entente délègue à la MRC la gestion d'une partie du *Fonds régions et ruralité*;

CONSIDÉRANT QUE des organismes ont déposé des projets contribuant aux objectifs et aux priorités de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des projets soumis, effectuée conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences du volet 2, confirme leur conformité et permet de recommander l'octroi d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du Comité d'investissement commun, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2026-176	Petits Fruits du Nord inc.	Expansion du verger et aménagement d'un point de vente agrotouristique	44 031,00 $
2026-146	ÉlyseP - Gestion administrative	Acquisition d'équipements pour la prestation professionnelle de services d'adjointe virtuelle	7 991,93 $
		Total :	**52 022,93 $**

RÉSOLUTION 2026-09-277

Aires protégées - demande d'assouplissement

ATTENDU QUE la conservation de la biodiversité et des milieux naturels constitue un objectif d'intérêt public reconnu par la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, notamment dans le cadre du Plan nature et des engagements internationaux en matière de biodiversité;

ATTENDU QUE les municipalités locales jouent un rôle clé en matière d'aménagement du territoire conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), notamment par la planification et la protection des milieux naturels;

ATTENDU QUE la reconnaissance d'aires protégées ou d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE) implique actuellement des démarches administratives complexes, incluant des exigences d'inventaires écologiques, d'analyses juridiques, de consultations et de validations ministérielles;

ATTENDU QUE ces démarches entraînent des coûts significatifs (études spécialisées, honoraires professionnels) et des délais incompatibles avec la capacité financière et administrative de plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE l'absence de processus simplifié limite la contribution des municipalités à l'atteinte des cibles de conservation, notamment celles liées au cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU QUE certaines dispositions réglementaires et administratives pourraient être adaptées afin de faciliter la reconnaissance des parcs municipaux comme AMCE sans compromettre les objectifs de conservation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au gouvernement du Québec, notamment au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) :

- de mettre en place un processus simplifié et standardisé pour la reconnaissance des parcs municipaux comme AMCE;
- de publier un guide technique officiel précisant les critères minimaux, les étapes et les documents requis;

QU'il recommande des modifications législatives et réglementaires, notamment :

- à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, afin :
  - d'introduire une catégorie spécifique d'AMCE municipale avec des exigences proportionnées;
  - de permettre la reconnaissance sur la base d'inventaires écologiques simplifiés lorsque le territoire est déjà aménagé et documenté;
- à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin :
  - de reconnaître explicitement les outils municipaux de zonage et de protection comme mécanismes admissibles de conservation;
- aux directives administratives du MELCCFP, afin :
  - de réduire les délais d'analyse et d'approbation;
  - d'instaurer un guichet unique pour accompagner les municipalités;

QU'il demande la mise en place de mesures de soutien financier, incluant :

- un programme dédié couvrant les coûts d'études, de caractérisation écologique et d'accompagnement professionnel;
- un financement récurrent pour la gestion et le suivi des sites reconnus;

QU'il propose la reconnaissance automatique ou accélérée des parcs municipaux répondant à certains critères de base, notamment :

- propriété publique;
- vocation de conservation inscrite à la réglementation municipale;
- absence d'activités incompatibles avec la protection de la biodiversité;

QU'il demande la réduction des délais administratifs, notamment :

- en fixant des délais maximaux de traitement des demandes;
- en permettant une approbation conditionnelle basée sur des données préliminaires;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Madame Pascale Déry, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Monsieur Samuel Poulin, ministre des Affaires municipales;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

RÉSOLUTION 2026-09-278

Opposition à la fermeture des bureaux de la protection de la faune sur le territoire québécois – appui à la Municipalité de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a transmis à la MRC de La Haute-Côte-Nord sa résolution numéro 2026-08-323, concernant le maintien des bureaux de la protection de la faune du Québec, afin de solliciter son appui;

CONSIDÉRANT QUE le Québec constitue un territoire d'exception reconnu à l'échelle nationale et internationale pour la richesse de ses milieux naturels, la diversité de ses activités fauniques, récréatives et touristiques, ainsi que pour l'importance de ses écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE ces milieux, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, se caractérisent à la fois par leur grande diversité et leur fragilité, nécessitant une surveillance et une protection soutenues, notamment en raison de la présence de réserves écologiques, de réserves fauniques, de parcs nationaux, de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de nombreux habitats fauniques sensibles;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de la protection de la faune du Québec jouent un rôle stratégique essentiel en assurant une présence sur le terrain, une capacité d'intervention rapide et une couverture efficace de vastes territoires, contribuant ainsi directement à la protection des ressources naturelles et à la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces bureaux traitent un volume important d'interventions et de signalements, témoignant de leur rôle central dans l'application des lois, la prévention et la gestion des activités fauniques;

CONSIDÉRANT QUE des décisions de fermeture, ou des rumeurs en ce sens, concernant certains de ces bureaux, soulèvent des préoccupations majeures quant au maintien d'une protection adéquate de la faune, des habitats naturels et de la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution numéro 2026-08-323 de la Municipalité de Sacré-Cœur concernant le maintien des bureaux de la protection de la faune du Québec;

QU'il s'oppose à toute fermeture de bureaux de la protection de la faune susceptible de réduire la présence des agents sur le territoire et de compromettre la protection de la faune, des habitats naturels et la sécurité des usagers;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Sacré-Cœur, à M^{me} Marilène Gill, députée de Côte-Nord-Kawawachikamach, et M. Yves Montigny, député de René-Lévesque.

RÉSOLUTION 2026-09-279

Analyse et implication de solutions pour la garde précédant la rentrée scolaire - appui à la Municipalité de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a transmis à la MRC de La Haute-Côte-Nord sa résolution numéro 2026-08-322, concernant l'absence de services de garde adéquats à la fin de la période estivale, afin de solliciter son appui;

CONSIDÉRANT QUE les camps de jour municipaux se terminent généralement aux alentours du 15 août, notamment en raison du retour aux études collégiales et universitaires d'une grande partie des monitrices et moniteurs;

CONSIDÉRANT QUE la rentrée scolaire au primaire a lieu généralement autour du 6 septembre et que les services de garde en milieu scolaire ne sont pas disponibles avant le début de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il en résulte, pour plusieurs familles de Sacré-Cœur et de l'ensemble de la province, une période d'environ deux semaines à la fin de l'été sans accès à des services de garde abordables et structurés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités reçoivent de nombreuses demandes et préoccupations de parents relativement à l'absence de service de garde durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE certains camps spécialisés peuvent être offerts à la fin août, mais qu'ils sont souvent à des coûts plus élevés que les camps de jour municipaux ou les services de garde scolaires, limitant ainsi l'accessibilité pour plusieurs familles;

CONSIDÉRANT QUE toutes les familles ne disposent pas de la flexibilité nécessaire pour assurer la garde des enfants à domicile durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont une capacité d'action limitée sans une collaboration intersectorielle, notamment avec le réseau d'éducation et les instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'une démarche concertée à l'échelle québécoise pourrait permettre d'identifier et de mettre en place des solutions réalistes, sécuritaires et financièrement accessibles pour les familles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la Municipalité de Sacré-Cœur dans ses démarches visant l'analyse et l'implantation de solutions pour la période de garde précédant la rentrée scolaire;

QU'il demande au gouvernement du Québec, notamment le ministère de l'Éducation, de mettre en place une table de travail ou tout mécanisme de concertation avec les municipalités, les centres de service scolaires et les partenaires du milieu afin de :

- évaluer l'ampleur du besoin sur le territoire;
- identifier des scénarios concrets de services de garde accessibles pour la fin août;
- proposer des mesures facilitant le recrutement et la disponibilité du personnel d'animation et d'encadrement;
- évaluer les impacts financiers et prévoir, au besoin, un financement dédié ou des mesures d'appui.

QUE copie de la présente résolution soit transmise pour action aux personnes et organismes suivants :

- Madame Christine Fréchette, première ministre du Québec;
- Madame Sonia Lebel, ministre de l'Éducation du Québec;
- Monsieur Samuel Poulin, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Centre de services scolaire de l'Estuaire ;
- Municipalité de Sacré-Cœur.

RÉSOLUTION 2026-09-280

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la Direction générale (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du Règlement 150-2019 et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1er au 31 août 2026 au montant de 799 841,84 $;
- le journal des salaires du 31 juillet 2026 au montant de 67 347,97 $;
- le journal des salaires du 14 août 2026 au montant de 66 177,06 $;
- le journal des salaires des élus pour le mois d'août 2026 au montant de 9 309,44 $;

le tout totalisant une somme de 942 676,31 $.

RÉSOLUTION 2026-09-281

TNO – recouvrement des arrérages de taxes – mandat

ATTENDU QUE certains propriétaires fonciers n’ont pas acquitté les taxes foncières générales sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU QU’il est du devoir du conseil de prendre toutes les dispositions pour percevoir ces taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, dans l'éventualité où les propriétaires indiqués ci-dessous n'auraient pas acquitté leurs taxes dans les dix (10) jours suivant la réception d'un avis les sommant de le faire, autorise la greffière-trésorière à prendre les procédures par l'entremise d'une firme spécialisée dans le recouvrement de ces taxes;

QUE les comptes visés par la présente résolution soient les suivants :

MATRICULE	2024	2025	2026	INTÉRÊTS	FRAIS DE POSTE	TOTAL
4493 28 3010		166,55 $	168,96 $	43,59 $	16,54 $	395,64 $
4945 77 7070		431,21 $	437,44 $	99,72 $	16,54 $	984,91 $
5293 37 2550		150,06 $	152,23 $	39,28 $	16,54 $	358,11 $
5848 36 0020		53,59 $	54,37 $	14,03 $	16,54 $	138,53 $
6299 16 3236		321,62 $	342,92 $	68,95 $	16,54 $	750,03 $
6490 29 4000		188,37 $	191,54 $	49,42 $	16,54 $	445,87 $
6691 15 5030		170,68 $	173,13 $	44,67 $	16,54 $	405,02 $
7078 94 7086		443,99 $	900,80 $	120,84 $	16,54 $	1 482,17 $
9120 27 7070	52,16 $	206,95 $	209,93 $	64,08 $	16,54 $	549,66 $

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 15 septembre 2026.

_____
Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

RÉSOLUTION 2026-09-282

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 32.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil Préfet	Élise Guignard, MBA, CPA Directrice générale et greffière-trésorière